



Congrès 2021 (14-16 juin)

LILLE

Bilan d'activité pour la mandature 2017-2021

Ce rapport d'activité a pour ambition d'évaluer notre activité syndicale depuis notre congrès de Montreuil de mars 2017 à partir des orientations que nous avons définies collectivement et de l'évolution de la situation économique, sociale et politique.

Si nous avons pressenti que le catastrophique quinquennat Hollande n'augurait rien de bon politiquement pour la suite, personne n'avait imaginé qu'une pandémie mondiale allait frapper la planète à partir de la fin de l'année 2019 et nous plonger dans une situation totalement inédite. Une situation qui nous a forcé à reporter à deux reprises notre congrès, et donc à le tenir avec plus d'un an de retard, mais aussi à adapter radicalement notre fonctionnement syndical suite aux différents épisodes de confinement.

En mars 2017 dans le bilan d'activité nous écrivions : « Les politiques d'austérité du quinquennat Hollande et qui sont aussi à l'œuvre en Europe et dans le monde alimentent la crise. La course effrénée à la financiarisation de l'économie et la réduction des moyens des Etats empêchent tout retour de la croissance. Avec des conséquences dramatiques pour les populations : un creusement des inégalités sociales, la mise en concurrence croissante des salariés, l'intensification du travail, la réduction des droits sociaux et l'explosion du chômage. »

Les choix de Hollande n'avaient pas rompu avec la logique libérale à l'œuvre sous Sarkozy, et la finance fut tout sauf son « ennemie » : réforme des retraites, Loi Rebsamen, Loi Travail... Pire il a poursuivi et amplifié la dérive sécuritaire (Loi renseignement, Etat d'urgence, proposition de déchéance de nationalité...) préparant le terrain à Emmanuel Macron qui sera finalement son « Brutus ».

Sans avoir encore le recul historique suffisant nous pouvons dire que le quinquennat de M. Macron est un des plus destructeurs de la 5^e République. Dans sa pseudo stratégie réformatrice, qui ne consiste qu'à vouloir augmenter encore la rentabilité du capital dans une vision totalement mondialisée, il n'a eu de cesse de s'attaquer au monde du travail. Cela a commencé dès le mois de juillet 2017 avec l'examen en procédure d'urgence, véritable déni de démocratie dont le pouvoir macroniste va abuser pendant tout le mandat, de la réforme du code du travail pour ne plus s'arrêter ensuite. Suppression de l'ISF, baisse des APL, baisse de l'impôt sur les sociétés, transformation du CICE en baisse de cotisations, réforme ferroviaire, réforme de la formation professionnelle, réforme de l'assurance chômage... Seule la réforme des retraites est reportée sine dié suite à la mobilisation populaire puis à l'épidémie de coronavirus.

Le président Macron est bien le président des riches et il entend le rester. Alors que les premiers mois de l'administration Biden aux Etats-Unis montrent une réelle volonté de rompre avec la logique ultra-libérale et du moins d'État, Macron et ses soutiens semblent aujourd'hui presque à contre-courant en insistant sur leur volonté de ne pas augmenter les impôts des plus favorisés.

1/ Le SNJ-CGT en lutte contre la casse sociale

Le SNJ-CGT a participé à toutes les mobilisations initiées par la confédération et l'intersyndicale CGT/FO/FSU/SOLIDAIRES contre l'ensemble des réformes des gouvernements Philippe/Castex. Il faut dire qu'elles ont été nombreuses et particulièrement destructrices. Depuis la réforme du code du travail et le saccage des instances représentatives du personnel dès l'été 2017 jusqu'à la lutte contre la réforme des régimes de retraites à l'automne-hiver 2019.

A chaque fois nous avons appelé à la grève et à la mobilisation. Avec une participation inégale mais le SNJ-CGT était toujours présent.

Les luttes contre la réforme du code du travail et la réforme des retraites ont bien sûr été les deux principales mobilisations et plusieurs dizaines de journalistes ont alors rejoint notre cortège.

Nous avons aussi souvent appelé à ces mobilisations avec nos camarades de la CGT Spectacle et de la CGT Culture ce qui nous a permis de renforcer nos liens. La lutte contre les réformes de l'assurance chômage ont en particulier permis une convergence avec les camarades de la CGT Spectacle et des Privés d'emplois CGT.

Lors de la manifestation annuelle pour les droits des chômeurs organisée par la CGT, le 7 décembre 2019, c'est dans l'unité syndicale - et à l'initiative de notre syndicat - (SNJ-CGT, SNJ, CFDT-Journalistes, FO, CNT) mais aussi avec les associations et collectifs de pigistes Profession Pigiste, Ras la Plume) que nous dénonçons la précarité grandissante derrière une banderole commune : « Notre précarité c'est votre désinformation ».

Le syndicat a évidemment interpellé à chaque fois la tutelle, en particulier contre la réforme des retraites et nous avons pu lors de réunions bilatérales ou avec l'ensemble des organisations syndicales de journalistes exprimer toute notre opposition à cette funeste réforme, rejetée par la population, et dont la pandémie a eu - pour l'instant - la peau. Mais ne doutons pas qu'elle reviendra sur la table avant ou après la présidentielle de 2022.

Comme l'ensemble des organisations de la CGT nous devons nous poser la question de la participation des adhérents aux mobilisations initiées par la confédération. Le constat est clair. Souvent ce sont les mêmes, élus et mandatés, qui se retrouvent aux manifestations. On constate néanmoins que sur certaines luttes (la réforme du code du travail, les retraites) les camarades arrivent à se mobiliser. Cela passe évidemment par un travail dans les entreprises que nous avons de plus en plus de mal à accomplir, souvent par manque de temps.

Cela pose aussi le problème de la structuration du syndicat en région et de sa présence dans les mobilisations interprofessionnelles locales.

2/ Le SNJ-CGT au cœur des luttes contre la dérive autoritaire et liberticide

Alors que la loi Sécurité globale a été partiellement censurée le 20 mai dernier par le Conseil constitutionnel il est clair que la lutte pour la défense des libertés en général et aussi pour un libre exercice du métier de journaliste auront été au cœur des luttes du syndicat de ces 4 dernières années.

Progressivement la thématique du « continuum de sécurité », mis en œuvre de manière méthodique par tous les gouvernements depuis les attentats de 2015, s'est imposée à nous. Il faut dire que les journalistes, à partir des mobilisations contre la loi travail de Hollande, ont vu la situation changer radicalement et les entraves au libre exercice du métier se multiplier.

Face à cette « escalade » nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises en étant reçu par les différents ministres de l'Intérieur (Messieurs Cazeneuve, Castaner et Darmanin).

Nous avons été à l'origine de plusieurs plaintes déposées par des consœurs et confrères blessés pendant le mouvement des Gilets jaunes.

Le nouveau Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO), publié le 16 septembre 2020, assimile maintenant les journalistes à des participants à toute action et les menace du code pénal en cas de refus de dispersion alors que c'est justement le travail du journaliste de tout constater et vérifier. Le même SNMO leur dit de s'accréditer auprès des autorités avant de couvrir une manifestation. Ubuesque. Les directions des grands médias ont d'ailleurs, sur ce dernier point, publié une tribune affirmant qu'ils refusaient de le faire !

Le SNJ-CGT (avec la CGT) et le SNJ (avec la LDH) ont attaqué le SNMO sur ces points au Conseil d'État. La décision sera rendue fin mai.

Sur cette question des rapports entre les forces de l'ordre et les journalistes une mobilisation unitaire et frappant à toutes les portes (jusqu'au Conseil de l'Europe et la Commission des droits de l'Homme de l'ONU) aura mené à de premiers résultats et à un constat partagé :

- le "lourd contentieux" que constituent les violences policières commises contre des journalistes
- les différents dispositifs contraires aux libertés de la presse, d'informer, d'être informé et aux libertés syndicales
- la rupture d'égalité entre les forces de l'ordre et les journalistes
- le discrédit international de la France sur ces questions
- les nombreux dossiers où des images vidéo contredisent les témoignages des policiers

Le rapport de la commission présidée par Jean-Marie Delarue (qui a reçu longuement le syndicat), mise en place à la suite du « cafouillage » sur l'article 24 de la loi Sécurité Globale, remis au Premier ministre le 3 mai, fait état d'une forte

dégradation des relations et des *“entraves croissantes et désinhibées de la part des forces de l’ordre”* à l’égard du travail des journalistes en France. Pour y remédier, la commission indépendante sur les relations entre la presse et les forces de l’ordre formule 32 recommandations pour garantir *“le droit à la protection de la vie et de l’intégrité de la personne, la défense de l’ordre public et de la liberté d’informer”* lors des opérations de police couvertes par les journalistes.

Les journalistes doivent être autorisés à se placer facilement dans les *“cordons”* prévus durant les rassemblements. Le rapport demande à ce qu’ils puissent porter des équipements de protection *“qui leur sont aujourd’hui régulièrement confisqués”* et rappelle que les membres des forces de l’ordre ne peuvent pas s’opposer à la prise d’images et de sons par les journalistes qui doit être *“intégrée comme un paramètre nouveau et durable”* dans leurs opérations.

Le rapport affirme également que les reporters de terrain doivent pouvoir couvrir *“sans menace d’interpellation la dispersion d’attroupements, dès lors que les journalistes se désolidarisent physiquement des personnes appelées à se disperser, contrairement à ce que suggère le Schéma national de maintien de l’ordre (SNMO)”*.

Le rapport Delarue est clairement un désaveu pour le gouvernement. Le Conseil d’État a toutes les cartes pour invalider les dispositions du SNMO que nous dénonçons.

Initiée par les syndicats de journalistes et le LDH la mobilisation débutée le 13 novembre 2020 par un rassemblement devant l’Assemblée nationale contre la loi Sécurité Globale et le fameux article 24, qui a d’abord polarisé l’attention, et dont l’objectif était de ne plus pouvoir filmer l’action des forces de l’ordre, s’est transformée en un vaste mouvement populaire. Le 28 novembre 2020 ce sont plusieurs centaines de milliers de personnes qui défilaient dans toute la France.

Le SNJ-CGT, une des pièces maitresses de la CoordinationLoiSécuritéGlobale (regroupant plus de 60 syndicats, associations, SDJ, collectifs) y a acquis une visibilité certaine. Mais au-delà de la satisfaction de voir le Conseil Constitutionnel censurer des articles importants (dont l’ex 24 ou l’utilisation des drones) – même si la logique de la loi est validée – ce mouvement nous aura surtout permis de renforcer ou de tisser des liens à la fois avec des associations « classiques » comme la LDH, le SM, le SAF, la Quadrature du Net, Amnesty, Attac, la SRF... mais aussi avec les collectifs de familles victimes de violences policières, comme le collectif Vie Volées ou le Comité Adama.

3/ Un secteur des médias toujours aussi malmené

Sarkozy, Hollande, Macron même combat ! Il suffit de relire les rapports d’activité des 3 précédents congrès pour s’en convaincre. Pour nous salariés des médias la situation reste la même et s’empire : les concentrations dans le secteur de la presse poursuivent leur rythme de croisière. Les titres de presse indépendants se comptent sur les doigts d’une seule main. Les autres dépendent des grands groupes industriels et financiers dont les patrons sont des milliardaires installés au sommet du CAC 40. Ils achètent, revendent les titres pour en faire des produits d’appel et ont ainsi mis la main sur les contenus et les contenants, façonnant les esprits dans la

voie du renoncement, de la résignation. Le Monopoly des fusions-acquisitions est édifiant avec des nouveaux, et des anciens patrons...

Le syndicat tente de résister aux pratiques –à base de management brutal et de réductions drastiques des coûts- de ces nouveaux patrons mais la trop faible implantation syndicale comme la répression à l'encontre de nos élus et mandatés rendent la situation compliquée. Beaucoup de nos militants, dégoûtés par la conception de l'information et du travail que l'on souhaite leur imposer, décident de partir en déclenchant la clause de cession, ce qui fragilise grandement nos équipes syndicales. Pourtant les luttes existent et plusieurs ont été emblématiques comme à L'Equipe (grève historique avec non parution pendant 14 jours) ou à NextRadioTV.

Dans cet univers où la presse écrite est en déclin, où la presse magazine a explosé, où Presstalis a fait faillite, l'Etat semble décidé à accélérer la recomposition du secteur.

Dans ces conditions le syndicat a agi pour :

- Défendre, avec succès et dans l'unité intersyndicale, l'existence de la convention collective malgré la volonté de la DGT d'aboutir à une unique convention collective des salariés des médias.
- Obtenir, toujours dans l'unité intersyndicale, l'ouverture de négociations pour une CPPNI Journalistes permettant de définir un cadre de négociation à la fois global et par branches pour l'ensemble des journalistes. Ces négociations ont débuté et répondent à la volonté des patrons de ne plus négocier les NAO de branches dans les différentes formes de presse.
- Participer activement à l'ensemble des discussions ouvertes par les pouvoirs publics à tous les niveaux (Ministère, Assemblée nationale, Sénat, Missions...) concernant à la fois le conditionnement des aides à la presse, les modifications de l'accès à la CPPAP...

Même si le secteur des médias, activité essentielle (à la différence des lieux de culture) est resté « ouvert » pendant les différents confinements, l'activité du syndicat a été très soutenue, pour :

- Obtenir la libre circulation des journalistes en particulier pendant le 1^{er} confinement
- Obtenir les conditions de protections sanitaires adéquates pour les journalistes
- Négocier un décret de mise en chômage partiel des pigistes contre l'avis des patrons et avec une condition de régularité que nous revendiquons depuis longtemps (3 bulletins de salaire dans l'année). Cependant, à cause de la mauvaise volonté des patrons, des milliers de pigistes n'ont pu en bénéficier. Là encore nous avons négocié, dans le cadre du plan de relance, 38 millions d'euros d'aide d'urgence pour les pigistes qui seront distribués à partir de cet automne.

L'audiovisuel public aura été marqué par la plus longue grève de l'histoire de Radio France. La grève avait commencé après l'annonce, en novembre 2019, d'un plan

prévoyant 299 suppressions de postes. La CGT de Radio France, contrairement aux autres organisations syndicales, a refusé d'entrer dans le jeu de la direction qui a transformé son PDV en rupture conventionnelle collective, faisant croire qu'elle réduirait d'une trentaine le nombre de départs prévus.

Ce fut une lutte populaire (personne ne pouvant comprendre qu'on attaque des radios dont les audiences progressent) mais qui témoigne aussi de la même logique toujours à l'œuvre dans l'ensemble de l'audiovisuel public :

- l'exigence éditoriale des dirigeants perd toujours plus de terrain par rapport à la tentation de soumission au pouvoir en place et à l'obsession des économies (suppression de Soir 3, Pièces à conviction....)

- l'audiovisuel public n'est absolument pas considéré comme essentiel par le pouvoir et son financement est de plus en plus ouvertement menacé (réévaluation des COM, baisses budgétaires continues, suppression de France O)

- les concentrations et fusions de media audiovisuels (FTV/Radio France/France24, installation de BFM en région etc....) sèment la confusion parmi les genres d'info et uniformisent les espaces dédiés à l'information (Franceinfo, la télé canal 27, les matinales France Bleu/France3)

- l'obsession budgétaire tient lieu de feuille de route (accord de RCC prévoyant 2000 départs en 4 ans à FTV, éviction des précaires...)

- les évolutions technologiques conduisent de plus en plus à vouloir remplacer les salarié.es par des logiciels et des machines. La crise sanitaire a servi également de prétexte à la mise en œuvre de pratiques professionnelles dégradées et non encadrées et d'expérimentations sauvages.

Beaucoup de luttes menées l'ont été dans un cadre unitaire en particulier avec le SNJ. On peut d'ailleurs se féliciter de cette unité retrouvée que nous avons appelée de nos vœux lors du congrès de 2017.

Au sein de notre CGT la situation est plus complexe. Dès 2011 le SNJ-CGT prenait position en réunissant une conférence nationale qui adoptait une résolution claire : « La place du SNJ-CGT dans la CGT : auteurs et créateurs relèvent ensemble le défi des contenus culturels. » Le SNJ-CGT mettait ainsi en œuvre les orientations du 49^e congrès de la CGT de décembre 2009, qui avait décidé de restructurer les champs d'intervention des fédérations, avec une volonté affirmée :

« Information et culture sont en effet au centre d'énormes enjeux, économiques, idéologiques et politiques. Leur soumission aux nouvelles exigences du capitalisme rend plus que jamais nécessaire une lutte syndicale forte et combative pour le respect du pluralisme. Elles ont aussi en commun de ne pas être des marchandises comme les autres. Ce sont autant d'arguments qui militent pour la constitution d'une fédération de l'information et de la culture au sein de la CGT. »

Depuis 2011 peu de choses en terme de structuration se sont passées. Notre difficulté est celle de toute la CGT. Si les convergences se précisent avec la Fédération du Spectacle il est clair que la nouvelle orientation de la Filpac CGT, qui a décidé de se rapprocher d'Info'Com CGT et de réinvestir le « champ » des journalistes », est une très mauvaise nouvelle qui témoigne d'un retour en arrière inquiétant. Heureusement nous continuons à lutter avec nos camarades du SGLCE.

4/ Une action syndicale en transformation

A/ L'adaptation de notre activité depuis mars 2020 et la pandémie

A partir du 17 mars 2020 et la décision présidentielle de confiner le pays et donc d'entrer dans une période - toujours en cours - d'état d'urgence sanitaire, nous avons dû adapter notre organisation afin de poursuivre l'activité et surtout être réactif face aux demandes des adhérents. En privilégiant bien évidemment la sécurité des salariés et militants du syndicat.

Concernant le fonctionnement et la direction du syndicat :

- Passage en télétravail à 100% pour les salariés du syndicat
- Toutes les réunions (BN, CN) se sont tenues et se tiennent encore en visioconférences
- Passage à une réunion hebdomadaire du Bureau national, le comité national a été réuni en moyenne tous les deux mois
- Les instances ont aussi été élargies à de nouveaux camarades afin de faire face à la situation
- Des réunions spécifiques à distance ont été organisées soit par formes de presse, soit sur des thématiques particulières (pigistes par exemple)
- La formation syndicale annuelle à Courcelle qui s'était tenue (2-6 mars 2020) juste avant le 1^{er} confinement pour l'année 2020 n'a pu être organisée en 2021.

Concernant l'activité du syndicat :

Un premier bilan fait en Comité national avait salué la réactivité du syndicat en terme d'informations aux adhérents et en particulier aux élus et mandatés

- Mise en place d'une base documentaire sur les droits des salariés sur le site internet. Il faut saluer ici également le travail réalisé par le secteur DLAJ de la confédération.
- Envoi en moyenne 2 fois par semaine via la liste de diffusion des informations aux adhérents
- Echanges très réguliers avec les élus et mandatés sur la situation des entreprises

Alors que nous pouvons espérer retrouver une activité « normale » à la rentrée de septembre le syndicat devra tirer tous les enseignements de cette période si particulière à la fois très compliquée pour notre syndicalisme de lutte qui nécessite un contact permanent avec les salariés mais aussi porteuse de nouvelles pratiques syndicales et d'implications différentes des adhérent-e-s.

B/ Elections : le SNJ-CGT deuxième syndicat mais talonné par la CFDT

La représentativité du syndicat peut se vérifier de deux manières en matière électorale. D'abord avec les élections à la commission de la carte, qui ne comptent pas pour la représentativité établie par le ministère du Travail, et surtout avec les cycles de 4 ans agréant l'ensemble des scrutins CSE et le vote des TPE et qui sera la représentativité publiée par arrêté.

1/ Les élections à la CCIJP en 2018 : un score historique au 1^{er} tour

Les journalistes titulaires de la carte de presse votent pour élire leurs représentants depuis près de 70 ans. La CGT a toujours été représentée par le SNJ-CGT.

Lors du dernier scrutin de 2018 les résultats ont conforté le statu quo mais le SNJ-CGT a fait un score historique au 1^{er} tour (21,38%) devançant la CFDT (19,5%) de 230 voix. C'est notre meilleur résultat et seulement la deuxième fois de notre histoire que nous franchissons la barre des 20%. Avec ses 4 commissaires (2 titulaires et 2 suppléants) le SNJ-CGT occupe le poste de secrétaire général de la CCIJP. Le SNJ a 10 élus (5 titulaires et 5 suppléants) et la CFDT 2 élus (1 titulaire et 1 suppléant).

Résultat du 1^{er} tour des élections à la Commission de la carte de presse

	1985	1988	1991	1994	1997	2000
SNJ	28,56%	37,14%	44,30%	43,41%	39,96%	45,66%
CFDT	26,04%	27,87%	21,14%	21,23%	19,48%	17,10%
SNJ-CGT	9,90%	11,39%	11,58%	11,79%	18,17%	15,87%
CFTC	0,00%	0,00%	6,99%	10,97%	11,48%	10,98%
FO	15,62%	9,79%	5,29%	6,74%	4,68%	5,63%
CGC	19,86%	13,81%	10,70%	5,86%	6,24%	4,75%

	2003	2006	2009	2012	2015	2018
SNJ	42,44%	46,53%	49,59%	51,31	49,17	53,94
CFDT	15,85%	12,34%	12,86%	12,71	16,55	19,51
SNJ-CGT	19,88%	17,57%	19,13%	20,95	19,56	21,37
CFTC	10,21%	9,72%	4,98%	5,69	5,64	
FO	5,04%	4,43%	4,70%	4,43	4,3	5,18
CGC	3,25%	4,25%	4,63%	4,92	4,78	

Malheureusement et contre toute attente nous avons été confrontés en 2018 à la présence au second tour d'une liste Info'com CGT qui a failli nous coûter la 2^e place et notre second siège au profit de la CFDT. Nous avons perdu 246 voix (18,59%) alors qu'Info'com a réalisé 243 voix et 1,93%. A l'époque après discussion avec le cabinet du secrétaire général de la CGT nous avons renoncé à saisir la justice entre les deux tours. Le bureau électoral de la CCIJP avait refusé, sous notre impulsion, de valider le logo sur les bulletins de vote Info'com CGT mais les professions de foi étaient, elles, siglées. Ce qui nous avait posé beaucoup d'interrogations et de problèmes, les électeurs recevant 2 professions de foi CGT, dont celle du SNJ-CGT avec le soutien de notre secrétaire général.

Le prochain scrutin aura lieu à l'automne 2021 (ouverture du 1^{er} tour le 13 octobre). Il a en effet été décidé de le déplacer (il a lieu normalement au printemps) pour favoriser la participation (seulement 37% en 2018).

Afin d'éviter cette fois-ci une autre liste CGT au 2^e tour le SNJ-CGT a demandé un mandatement au Bureau confédéral. Ce qui a été fait le 22 mars 2021 :

Relevé de décision du Bureau confédéral :

« Suite à la présentation d'Emmanuel VIRE concernant l'organisation des élections de la commission à la carte d'identité des journalistes professionnels qui se déroulera

à l'automne 2021, le Bureau Confédéral décide de mandater le SNJ CGT pour participer à la négociation en tant qu'organisation représentative dans le champ à l'échelon national et à déposer la seule liste CGT.»

Cette décision, essentielle à plus d'un titre, doit nous permettre d'éviter la situation de 2018 mais aussi de régler un problème qui n'a que trop duré. Il reste maintenant à mener campagne dès la rentrée de septembre afin de sensibiliser les camarades à l'importance du scrutin. La faiblesse récurrente de la participation (moins de 40% depuis plusieurs scrutins) devant grandement nous interroger. L'objectif sera bien sûr de se rapprocher le plus possible de la barre des 25%, de creuser l'écart avec la CFDT mais aussi de s'emparer d'une des régions avec un poste de commissaire régional.

2/ Une représentativité syndicale en suspens

Dans le cadre de la loi sur la représentativité la direction générale du travail (DGT) publiera en septembre au journal officiel la liste des organisations syndicales reconnues représentatives pour la convention collective nationale de travail des journalistes à partir des résultats des élections dans les entreprises entre 2017 et 2020 et du scrutin TPE de 2021. Ce sera le 3^e cycle de représentativité depuis la loi de 2008.

Lors des deux premiers le syndicat est resté stable avec environ 24% de voix derrière le SNJ et devant la CFDT et FO. Seules ces 4 organisations sont représentatives pour la convention collective des journalistes.

Le 26 mai la DGT a annoncé des résultats provisoires qui placent le syndicat en forte baisse (à 20%) et même dépassé par la CFDT (21,5%). Ce chamboule tout étant complété par la disparition de FO, qui ne serait plus représentative dans notre convention collective.

Résultat provisoire que nous avons immédiatement contesté en raison tout simplement de la différence de corps électoral avec le précédent cycle : plusieurs milliers de journalistes ne sont plus comptabilisés dont ceux de l'audiovisuel public ! A la fois en raison de l'absence de collègue journalistes mais aussi d'entreprises sans convention collective de rattachement.

Après avoir sensibilisé la confédération et les autres syndicats nous essayons de résoudre ce problème. La question de la représentation des journalistes devra être une priorité du prochain mandat avec la problématique de la présence ou non obligatoire de collègues journalistes dans les entreprises de presse et audiovisuelles.

La loi sur la représentativité a entraîné de profonds bouleversements dans l'activité du syndicat. Les processus électoraux (négociation de protocole électoral, constitution puis validation des listes) prennent beaucoup de temps au secrétariat pour des résultats souvent inégaux. En effet dans les entreprises où nous essayons de nous implanter nous sommes handicapés par la volonté patronale d'empêcher notre arrivée. Comme lors du mandat précédent nous avons été aussi confrontés à la présence de listes présentées par la Filpac ou Infocom CGT dans les collèges journalistes mais en nombre plus réduit.

Il est clair cependant, et nous le verrons plus loin avec le lancement de notre plan de syndicalisation 2021-2023, que nos faiblesses sont clairement identifiées :

- La presse en région
- L'audiovisuel privé
- Les agences de presse

C/ Revisiter notre fonctionnement

Dans notre document d'orientation de 2017 nous expliquions que le syndicat était confronté aux plans sociaux, aux nombreuses clauses de cession ainsi qu'au départ à la retraite d'une génération de camarades qui avait permis au SNJ-CGT de se développer et de devenir le 2^e syndicat de la profession.

Notre objectif était « de nous interroger sur nos modes de fonctionnement afin d'être mieux structurés, plus efficaces sans forcément demander plus de disponibilités à chacun ».

La direction du syndicat a effectivement impulsé une nouvelle dynamique et de profonds changements ont eu lieu pendant le mandat.

D'abord en transformant l'organisation du secrétariat suite au départ en retraite de nos deux salariés, Nadia et Jean. Le recrutement d'abord de Johanna, pour effectuer la transition, puis de Linda en CDI nous a permis de totalement remettre à jour l'ensemble des données du syndicat et d'avoir donc maintenant une photographie correcte de nos adhérent-e-s.

1/ Actions menées dans le cadre de la transformation du secrétariat

- Mise à jour de l'ensemble du fichier adhérent avec contact personnalisé des adhérents ne cotisant plus
- Envoi d'un courrier à chaque adhérent avec le reçu fiscal
- Mise à jour du fichier Témoins
- Mise en place d'un état mensuel de la syndicalisation
- Création d'un « état d'organisation » annuel (cf. doc)

Nous avons aussi décidé de salarier à mi-temps deux camarades pigistes membres du secrétariat du syndicat (Ludovic et Pablo) afin de remplacer le poste de Jean. C'est à notre avis la meilleure solution pour permettre à des journalistes pigistes de s'impliquer et de prendre aussi des postes à responsabilités dans le syndicat.

2/ Une meilleure visibilité du syndicat

Nous avons poursuivi la refonte et le développement de nos moyens de communication :

- Le site internet est quotidiennement enrichi. La prochaine étape sera d'y inclure la vidéo.
- Le compte Twitter connaît un développement constant avec plus de 7000 abonné-e-s soit un doublement depuis le dernier congrès. Il fait maintenant parti des « comptes » qui comptent dans la profession. Le compte Facebook a été réactivé et connaît un essor important avec plus de 1100 abonnés en moins d'un an.
- 15 numéros de notre revue Témoins ont été publiés depuis le dernier congrès.

- La publication de plus de 250 communiqués, souvent repris d'ailleurs dans « l'actualité des mobilisations » de la CGT

Plusieurs camarades participent maintenant à l'animation de nos réseaux sociaux. Il nous faut poursuivre sur cette voie et impliquer encore davantage de camarades. Et peut-être créer enfin une newsletter dont le contenu devrait permettre de donner des informations sur la vie du syndicat, ses interventions, les négociations et de faire des adhérents les acteurs du syndicat.

3/ Une implication importante des camarades dans les instances paritaires

Que ce soit à Audiens, avec la présidence d'Audiens Prevoyance ou dans les différentes commissions, à l'Afdas (au CA ou dans les conseils et CPNEF), dans les écoles de journalisme (où nous avons remis à plat la présence de nos représentants depuis le dernier congrès), à la CPNEJ, à la commission arbitrale, le syndicat est présent et tient toute sa place dans l'ensemble des instances paritaires.

C'est maintenant surtout l'absence de coordination qui pose problème. A la fois entre les élus CGT de ces instances (Audiens, Afdas) mais aussi au sein du syndicat par l'absence de commissions (Juridique, Formation, Protection sociale, pigistes et précaires...) avec un référent qui puisse répertorier les informations et organiser la réflexion à partir du travail considérable fait par l'ensemble des camarades aussi bien dans leur section qu'au niveau du syndicat ou du paritarisme.

Alors que le poids de la CGT risque encore de baisser dans nos instances paritaires, en 2022, suite au dernier cycle de représentativité, il est urgent de se mettre en ordre de bataille.

4/ Un collectif commission arbitrale efficace

A partir de 2017 le collectif commission arbitrale s'est restructuré. C'est une aide précieuse pour les journalistes qui sont de plus en plus nombreux à saisir la commission arbitrale via notre syndicat.

En 4 ans (2017-2020) 864 saisines ont été effectuées, soit plus de 200 par an. Les années 2019 et 2020 sont en particulier dans la moyenne haute des 15 dernières années. Rappelons que dans les années 90, il n'y avait que quelques dizaines de saisines par an ! Les clauses de cession (environ la moitié des dossiers) et les licenciements économiques (25%) restent les raisons essentielles des saisines.

Après avoir plafonné pendant des années en nombre de saisines avec 10-15% du total, ce sont près de 25% des collègues et confrères qui choisissent dorénavant le syndicat (200 dossiers en 4 ans).

Notre équipe de défenseurs et d'arbitres est bien en place, de nouveaux arbitres ont été « formés ». Mais vu le nombre de dossiers que le syndicat a à traiter, il serait souhaitable d'étoffer encore le groupe et de préparer également la relève.

5/ Un accueil juridique en reconstruction

Suite au départ en retraite et à des problèmes de santé les 3 camarades qui assuraient la permanence juridique ont arrêté. Depuis deux ans maintenant c'est le secrétariat du bureau national, aidé de notre assistante, qui répond aux nombreuses sollicitations des journalistes, adhérents ou non.

Cette situation n'est plus tenable mais n'a pu être réglée en raison de la situation sanitaire.

Le Bureau national a décidé de prendre en stage une élève avocate pour 6 mois à compter du 1^{er} juillet avec les missions suivantes :

- Création d'une base documentaire juridique et de fiches pratiques juridiques à destinations des adhérents, élus et mandatés ;
- Mise à jour des informations juridiques disponible sur le site internet ; -
- Assistance juridique des membres du syndicats (élus, mandatés et adhérents) ;
- Analyse des situations d'emploi contestable de journalistes (rémunération à la pige ou en droit d'auteur, ubérisation, etc...)

A la fin de l'année une nouvelle organisation du service juridique du syndicat devra être mise en place.

6/ L'accueil des nouveaux adhérents et la question des isolés

En 2017 nous écrivions qu'il nous fallait « améliorer l'accueil des nouveaux adhérents. La nouvelle direction devra en particulier se pencher sur le lien entre le syndicat et les adhérents isolés, dont certains, et de plus en plus, sont élus dans leur entreprise et dont le lien aujourd'hui avec le syndicat se limite aux communiqués, à *Témoins* et au site internet. »

Cette question n'est pas réglée, loin de là. Cependant les efforts de structuration et de création de collectifs doivent nous permettre d'avancer.

D/ La syndicalisation un enjeu prioritaire

Le nombre de journalistes baisse depuis plusieurs années sous l'effet des concentrations et des plans sociaux. Après avoir frôlé 38000 il y a 10 ans ce sont moins de 35000 cartes de presse qui ont été attribuées en 2020. La précarité s'est installée avec un peu moins de 25% de CDI dans les premières demandes de carte de presse.

Malgré cette situation le nombre d'adhérents a progressé depuis 2017. Avec 1095 adhérents au 31/12/2020 ce sont environ 80 adhérents que nous avons gagné en 4 ans.

Cette progression n'est pas suffisante et ne permet pas d'atteindre un rapport de forces suffisant. A partir de 2019 le syndicat s'est engagé dans une démarche de syndicalisation. Il s'agit de construire une véritable politique de développement du SNJ-CGT auprès de la population des journalistes s'inscrivant dans la durée, celle-ci à partir de l'état des lieux du salariat et de nos forces organisées.

Un plan de syndicalisation (en annexe) a été construit autour de plusieurs axes de travail.

- Renforcer le SNJ-CGT où nous sommes présents.
- Implanter le SNJ-CGT où nous sommes absents.
- La structuration

Le plan de syndicalisation a été validé par le Comité national du 2 février 2021 puis a obtenu le soutien financier du pôle Organisation Développement de l'Espace « Vie Syndicale » confédéral pour les années 2021/2023.

Annexe

SNJ-CGT - Plan de syndicalisation 2021-2023

Le Syndicat national des journalistes CGT est un syndicat national -ayant rang de fédération- qui s'adresse aux journalistes professionnels de la presse écrite, de l'audiovisuel et des médias en lignes. Une seule convention collective est appliquée dans notre secteur professionnel, l'IDCC 1480 nationale et étendue.

Le syndicat compte 1095 syndiqués au 31/12/2020 à jour de cotisation. Une centaine de camarades sont également « cotisants irréguliers ». Une centaine de journalistes sont également syndiqués directement dans les structures territoriales.

La profession compte environ 35000 journalistes professionnels bénéficiaires de la carte d'identité de journaliste professionnel. Il existe aussi un grand nombre de journalistes en situation de précarité qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir la carte de la CCIJP (environ 15000).

D'autres organisations syndicales existent dans notre champ professionnel : le SNJ autonome (affilié à Solidaires) avec 2000 syndiqués environ, la CFDT (F3C) avec 800 syndiqués environ, FO avec 500 syndiqués. La CFTC et la CGC ne sont plus représentatifs mais disposent de quelques bases syndicales en particulier dans l'audiovisuel privé.

Le SNJ-CGT est la 2e OS de la profession selon les chiffres de la mesure de l'audience syndicale de 2017 (arrêté modificatif du 1^{er} mars 2018) :

- «-L'Union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES) = SNJ autonome : 38,85 % ;
- «-**La Confédération générale du travail (CGT) : 27,43 % (25,48% en 2013) ;**
- «-La Confédération française démocratique du travail (CFDT) : 22,37 % ;
- «-La Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) : 11,35 %. »

Des élections nationales à la commission de la carte sont organisées tous les 3 ans pour élire les commissaires qui attribuent les cartes de presse. Le SNJ-CGT est également la 2^e organisation syndicale avec 22% des voix.

La profession est confrontée à une restructuration massive des médias en lien avec leur concentration aux mains des milliardaires. Les plans de départ touchent des entreprises avec des bases syndicales importantes et le renouvellement est parfois difficile. De même, les nouveaux médias en lignes sont souvent conçus avec un salariat jeune parfois éloigné des convictions syndicales.

Comme pour l'ensemble du salariat, le journalisme est aussi affecté par une précarisation accrue. Environ 30% des titulaires de la carte de presse sont pigistes, CDD ou chômeurs.

La profession de journaliste se raréfie (de 39000 à 35000 cartes en 8 ans) et se précarise. Malgré son dynamisme le SNJ-CGT voit donc ses effectifs stagner depuis

quelques années avec des départs de camarades retraités et l'arrivée de jeunes journalistes mais le plus souvent en situation de précarité. Ce qui influe également forcément sur les ressources financières du syndicat.

Le comité national a donc décidé de lancer une campagne de syndicalisation pour les années 2021-2023 en s'appuyant également sur l'impulsion de la confédération.

1/ Etat des lieux : nos forces et nos faiblesses

Bilan au 31/12/20

Adhérents : 1096 à jour

Dynamique positive en 2020 avec + 15 syndiqués : 98 adhésions (50% en CDI) contre 83 démissions (dont 11 pour désaccord)

Profil des adhérents : 54% Hommes, 55% en région IDF

70% CDI, 25% précaires, 5% retraités

Construire notre stratégie de syndicalisation n'est possible que si nous avons une connaissance claire de notre implantation et de ses spécificités. En 2020, en essayant de s'adapter à la crise sanitaire, nous avons travaillé à l'actualisation de nos données, à la cartographie du syndicat.

- Remise à jour des fichiers, adhérents, élus et mandatés. A partir de la mise en place des CSE et aussi de la correction des PV d'élections
- Contact personnalisé avec les élus et mandatés
- Profil de nos adhérents
- Réalisation de plusieurs sondages auprès des adhérents sur leurs attentes

Le « mapping » du syndicat doit être finalisé au printemps. Il nous permettra d'avoir une vision fine de nos forces et faiblesses à partir de nos premières conclusions :

Points de forces : audiovisuel public, presse magazine, presse quotidienne nationale

Points de faiblesses : audiovisuel privé et presse quotidienne régionale

L'objectif est d'établir des stratégies et des priorités :

- Quelle stratégie de syndicalisation dans les grosses boîtes : actions, communication, apéros...
- Quelle stratégie dans les petites boîtes privées : valorisation de notre action, trouver de nouveaux adhérents, apéros...
- Quelle stratégie dans la PQR, PHR : réunions webinar, création de bases de partages, apéros...
- Quelle stratégie pour les médias pas pareils : création de "pôle", table-ronde Fête de l'Huma, apéros...
- Quelle stratégie pour les terrains vierges de syndicalisme (sites web de sport, boîtes de prod) : communication, réseaux sociaux, tractage...

Le congrès du syndicat, organisé à Lille du 14 au 16 juin 2021, devra nous permettre de valider ces stratégies et plans d'actions, et de les inscrire dans l'orientation du syndicat pour les 3 prochaines années.

L'objectif de la campagne de syndicalisation étant aussi de diversifier les profils de nos adhérents (plus d'ouverture vers les nouvelles formes d'emplois), de rajeunir, d'avoir un syndicat plus inclusif, féminisé, etc....

A partir de nos premières démarches en 2020 nous avons sélectionné des temps forts en 2021 qui devront nous permettre d'amplifier et de déployer notre campagne de syndicalisation.

2/ La campagne des TPE et les élections à la carte de presse

A/ Election TPE

Il y aura pour le scrutin TPE 3500 journalistes électeurs (contre 2873 journalistes en 2016). Cela représente 10% des journalistes titulaires de la carte de presse.

La participation s'est élevée à 13,16% en 2016 soit quasi le double qu'au niveau national.

Sur les 370 suffrages exprimés : Solidaires : 32% ; CFDT : 19,7% ; **CGT : 16,2% (60 voix)** ; CGC : 6%

On voit que par rapport à notre poids dans la branche (27,5%) nous avons une grosse marge de progression même s'il est évident que nous avons un tout petit corps électoral.

Néanmoins nous avons décidé cette fois-ci de nous engager davantage dans cette bataille en nous engageant dans la campagne confédérale afin d'augmenter le score de la CGT mais surtout attirer de nouveaux adhérents.

- Identifier les TPE qui emploient des journalistes
- Identifier nos adhérents travaillant dans une TPE et en faire des têtes de réseaux pour la campagne
- Créer un tract spécifique pour les Journalistes des TPE les incitant à voter pour la CGT lors du scrutin.
- Créer des visuels pour les réseaux sociaux du SNJ-CGT à destination des journalistes des TPE
- Une camarade du SNJ-CGT candidate en Bourgogne Franche Comté

B/ Election CCIJP : automne 2021

La convention collective des journalistes (IDCC 1480) est régie comme chaque IDCC par la règle de la représentativité basée sur les résultats des scrutins entreprises + TPE.

La profession est par ailleurs régie par la loi et le statut du journaliste de 1935 (Loi Brachard). Cette loi a créé la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) qui accorde ou non la carte de journaliste. Cette commission, prévue par le code du travail, est paritaire : 8 membres titulaires (et 8 suppléants) représentant les patrons de presse et 8 membres (et 8 suppléants) représentant les journalistes. Les patrons sont désignés par leurs syndicats professionnels et les journalistes élisent tous les 3 ans leurs représentants.

La CCIJP est une « maison » un peu particulière, très corporatiste où le SNJ autonome affilié à Solidaires arrive à régner en maître même si nous sommes de plus en plus présents. Avec 5 sièges de titulaires contre 2 au SNJ-CGT et 1 à la CFDT il a la majorité.

Lors du dernier scrutin de 2018 les résultats ont conforté le statu quo mais le SNJ-CGT a fait un score historique au 1^{er} tour (21,38%) devançant la CFDT (19,5%) de 230 voix. C'est le 3^e scrutin de suite où le SNJ-CGT progresse. Ces élections revêtent donc un caractère stratégique pour le rapport de force entre syndicats de journalistes.

L'étude de notre fichier adhérent a permis de voir les secteurs où nous avons le plus de faiblesse : la presse écrite en régions, l'audiovisuel privé, la presse en ligne et les nouveaux médias.

Un croisement des données entre nos adhérents en 2019 et nos résultats à la commission de la carte en 2018 montre que notre audience est bien meilleure auprès des journalistes que notre base d'adhérents. Il faut donc convertir ces sympathisants en adhérents au syndicat.

- Trouver un référent par région pour s'occuper de la syndicalisation

- Effectuer 1 réunion en région pour rencontrer des journalistes syndiqués et sympathisants. (1 fois par mois)

- Réunion des référents journalistes par région

- Faire une campagne de syndicalisation ciblée Forme de presse/régions sous forme de tract et sur les réseaux sociaux

L'objectif des élections de l'automne 2021 est bien sûr de progresser une nouvelle fois mais aussi de développer notre campagne de syndicalisation.

3/ Plan de déploiement (avec le soutien de la confédération) visant les salariés de l'information et la communication : Paris 15 et 16, Boulogne, Issy

Depuis juillet 2019 l'espace Vie syndicale a engagé un plan de déploiement visant les salariés de l'info et de la com dans le nouveau « triangle parisien » qui regroupe Paris 15-16 et Boulogne/Neuilly. Depuis 3 ans de plus en plus d'entreprises médiatiques ont rejoint cette zone.

Ce plan de déploiement, stoppé en raison de la crise sanitaire, serait déployé par les FD SNJ, Spectacle, Filpac, Fapt et les UD 75 et 92.

Malgré la crise sanitaire le SNJ a identifié les entreprises où nous étions absents (à partir de la mise en place des CSE), en particulier dans l'audiovisuel privé (comme le groupe M6).

Objectif : préparer pour le printemps/automne 2021 un ciblage de quelques entreprises et aller à la rencontre des salariés (à partir des contacts établis en amont)

4/ La presse quotidienne régionale

Le développement de l'implantation du SNJ-CGT en presse régionale est essentiel. Place forte du SNJ autonome le SNJ-CGT y dispose de quelques bases fortes voire majoritaire (La Voix du Nord par exemple) mais est absent de trop de groupes régionaux (Midi Libre, La Dépêche du Midi, Nice Matin...).

L'objectif est d'abord de développer les liens avec les UD. Un courrier est envoyé à chaque secrétaire d'UD pour présenter le SNJ-CGT et son action (ainsi que notre journal Témoins). Nous proposons aux UD de les aider sur la question de la

syndicalisation des journalistes. Ce travail est également en lien avec notre intégration dans cogitiel qui sera achevée en 2021.

Un ciblage et un plan de visites sera mis en place visant d'abord quelques journaux comme La Montagne ou les DNA.

5/ Les précaires et pigistes

Priorité du syndicat depuis le dernier congrès de 2017 cette stratégie sera poursuivie. Ce sont plus de la moitié des nouveaux adhérents qui sont précaires, en particulier les jeunes.

Souvent isolés, très éloignés de la culture syndicale nous devons inventer des nouveaux moyens de communications pour pouvoir les toucher.

Poursuite du développement de nos outils de communication : le site internet, le compte twitter (plus de 7000 abonnés, en progression de 30 à 40% par an), relance du FB (plus 300% en 3 mois), présence sur les nouveaux réseaux.

Poursuite de la présence du syndicat dans les lieux fréquentés par les pigistes (associations, club de la presse...).